



Paris, le 22 juin 2022,

Ouverture du Tour Extérieur DH au titre de l'année 2023

Chère collègue,
Cher collègue

Nous vous informons que la procédure de recrutement par la voie du **tour extérieur DH pour l'année 2023** est ouverte.

[Consulter l'avis d'ouverture.](#)



Les candidats disposent de **quatre semaines**, à compter de la publication de l'avis d'ouverture du tour extérieur au Journal Officiel pour transmettre leur dossier au CNG **par voie dématérialisée** par le biais de l'application WeTransfer, téléchargeable sur www.wetransfer.com à l'adresse mail :

cng-bureau.dh@sante.gouv.fr

Le **dossier de candidature**, les **conditions d'accès**, ainsi que les **procédures de sélection et de nomination** sont consultables sur le [site du CNG](#). Vous trouverez également sur le même site des éléments relatifs au tour extérieur susceptibles de vous intéresser, notamment le [rapport du Président de la commission d'accès au tour extérieur pour l'année 2022](#).

Les dossiers de candidature seront examinés par la commission d'accès. Cette dernière déterminera le **11 octobre** les candidats qui seront convoqués pour l'audition avec la commission d'accès.

Les **auditions** pour le choix des candidats retenus sont prévues à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre 2022.

Le nombre d'inscriptions proposé est le suivant :

Hors classe :

- **2 emplois** pour les fonctionnaires hospitaliers de catégorie A et les praticiens hospitaliers ;
- **2 emplois** pour les fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale.

Ces fonctionnaires devront avoir atteint dans leur corps d'origine un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'**indice brut 1015** et justifier de **10 ans de services effectifs** dans un corps de catégorie A.

Les praticiens hospitaliers devront avoir atteint le **6^{ème} échelon** de leur grille de rémunération et justifier de **6 ans de services effectifs**.

Les services effectifs sont entendus au **1^{er} janvier 2023** tandis que l'accès au grade ou à l'échelon s'apprécie au moment de l'inscription.

Classe normale :

- **7 emplois** pour les fonctionnaires hospitaliers de catégorie A ;
- **5 emplois** pour les fonctionnaires de catégorie A de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale.

Ces fonctionnaires devront avoir atteint dans leur corps d'origine au moment de l'inscription un grade dont l'indice terminal est au moins égal à l'**indice brut 852** et justifier de **8 ans de services effectifs** dans un corps de catégorie A au **1^{er} janvier 2023**.

Il est rappelé que les fonctionnaires bénéficiaires de la liste d'aptitude du tour extérieur ne peuvent être nommés dans l'établissement où ils exercent leurs fonctions actuelles.

Restant à votre disposition pour toute précision ou pour vous accompagner le cas échéant dans votre démarche de candidature au tour extérieur.

Nathalie Marczak

Permanente DH

nathalie.marczak@syncass-cfdt.fr

Lionel Pailhé

Permanent DH

lionel.paille@syncass-cfdt.fr

Le SYNCASS-CFDT agit pour une gestion concertée des établissements et la reconnaissance des responsabilités des cadres de direction, en vue d'un exercice professionnel maîtrisé